

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1315

20 mai 2015

SOMMAIRE

Abbott Healthcare Luxembourg S.à r.l.	63120	Fonciaxess S.A.	63075
Airforce Beer S.à r.l.	63081	Fox Paine International S.à r.l.	63076
ANTHEA - Contemporary Art Investment S.à r.l.	63115	German Retail Income 5 S.à r.l.	63075
CitCor Franconia Retail S.à r.l.	63120	Global Fashion S. à r.l.	63075
Clifter S.A.	63074	Goodman Tangelo Logistics (Lux) S.à.r.l.	63094
CVIC III Lux Securities S.à r.l.	63085	Gramano S.A.	63077
EMG Baffin Holdings Lux S.à r.l.	63102	Great Northern HK S.à r.l.	63075
Energia Ré S.A.	63114	HarbourVest Acquisition Holdings S.à r.l.	63077
European Real Estate Financing Company S.A.	63114	Holding de Diversification Financière Pru- dentielle S. à r.l.	63078
F9 B Chateau S. à r. l.	63075	Ice Hockey Club Beaufort a.s.b.l.	63115
Fabled White Eagle S.A.	63076	Imbrica Holdings S.A.	63076
Faroe Investments Wolverhampton S.à.r.l.	63087	Jewa Invest SA	63117
Faro S.A.	63074	JMP S.A.	63078
FBConseil	63074	Key Plastics Europe S.à r.l.	63083
FBF Financial Engineering Services Sàrl	63076	KPI Retail Property 35 S.à.r.l.	63080
Finethic S.à r.l.	63077	Langwies II sa	63078
Fionari S.A.	63074	Levhotel S.A.	63119
Fisher Luxembourg Danish Holdings S.à r.l.	63077	Lux Info Tec S. à r.l.	63079
FJMNY Europe S.A.	63074	Olivella S.A.	63080
Flight Holdco S.à r.l.	63078	Saba Invest S.A.	63080
FNP Invest sa	63074	Sodexim S.A.	63079
FOF Lux Securities S.à r.l.	63085	SOMARFI (Société Maritime de Finance- ment) S.A.	63079
		Swiftsure S.à r.l.	63079

FBConseil, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 192.233.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015050444/9.
(150058598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Faro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seyler.
R.C.S. Luxembourg B 96.679.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 02 avril 2015. Stéphanie Paché.
Référence de publication: 2015050443/10.
(150058665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

FNP Invest sa, Société Anonyme.

Siège social: L-6117 Junglinster, 6, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 60.772.

La Société déclare que Madame Marie-Josée HANSEN-POECKES n'est plus administrateur de la Société pour cause de décès.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015050459/10.
(150058593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

**Fionari S.A., Société Anonyme,
(anc. Clifter S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 74.830.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 1^{er} avril 2015.
Pour copie conforme
Référence de publication: 2015050449/11.
(150058046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

FJMNY Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 164.182.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 30 mars 2015 par voie circulaire

Acceptation de la démission de Monsieur Marc DUBOIS en tant qu'Administrateur B de la société.
Acceptation de la nomination de Monsieur Marc DUBOIS, demeurant au 140 boulevard Jacques Baudino, F-83700 Saint-Raphaël, comme nouvel Administrateur A.
Cette nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale aux fins d'élection définitive.

Pour la société
FJMNY EUROPE S.A.
Référence de publication: 2015050453/14.
(150057855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

F9 B Chateau S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 185.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015050465/9.

(150058145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Global Fashion S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 170.623.

Les comptes annuels du 01/01/2014 au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015050473/10.

(150058059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Fonciaxess S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 119.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015050460/10.

(150058532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

German Retail Income 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 191.047.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2015050470/12.

(150058439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Great Northern HK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 180.424.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 03 mars 2015

Il a été décidé de transférer le siège social de la Société du 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Le 1^{er} avril 2015.

Référence de publication: 2015050481/13.

(150057992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Imbrica Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 164.769.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015050532/9.

(150057987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Fox Paine International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 88.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fox Paine International S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015050439/11.

(150058507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

FBF Financial Engineering Services Sarl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 34.977.

La société Fiduciaire de Gestion et de Domiciliation a dénoncé le contrat de domiciliation et le siège social établi au 20, rue de la Solidarité, à L- Strassen, de la société FBF FINANCIAL ENGINEERING SERVICES SARL, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 34977 avec effet au 12 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Pour la société

Fiduciaire de Gestion et de Domiciliation

Référence de publication: 2015050445/13.

(150058280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Fabled White Eagle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R.C.S. Luxembourg B 56.619.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui a eu lieu à Luxembourg le 1^{er} avril 2015.

Première résolution:

L'Assemblée Générale décide de révoquer le mandat du membre suivant du conseil d'administration de la société, avec effet immédiat à partir du 1^{er} avril 2015 pour:

- M. Dimitrios MOKKAS, administrateur de sociétés, de nationalité hellénique résidant professionnellement à 13, Kanellopoulou Street, GR-54248, Thessaloniki, Grèce.

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale décide de nommer le membre suivant au conseil d'administration avec effet immédiat le 1^{er} avril 2015. Son mandat durera jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

- M. Theodoros PERIFANOS, administrateur de sociétés, de nationalité hellénique, résidant à 18, Karaiskaki-Tagarades, GR-57001, Thessaloniki, Grèce.

Extrait Conforme

Un Administrateur

Référence de publication: 2015050442/21.

(150058534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Gramano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 31.826.

Le Bilan au 31.03.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015050488/10.

(150058344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Finethic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.012.

Le Rapport annuel au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Pour le Conseil de Gérance

Référence de publication: 2015050435/11.

(150058076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Fisher Luxembourg Danish Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 42.162.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 104.341.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises en date du 2 avril 2015

- L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Iain Alasdair Keith MOODIE de son mandat de Gérant A de la Société avec effet au 1^{er} Avril 2015.

- L'associé unique de la Société a décidé de nommer Madame Frédérique Evelyne BOROWIEC, née le 7 août 1971 à Saint-Quentin, France, demeurant professionnellement au 16, avenue du Québec, Silic 765, Villebon sur Yvette, F- 91 936 Courtaboeuf, France, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 1^{er} Avril 2015, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015050451/16.

(150058643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

HarbourVest Acquisition Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CHF 1.481.662,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 161.325.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 17 mars 2015 que:

1. La démission de Monsieur Patrick MOINET, gérant de catégorie B de la Société a été acceptée avec effet au 14 février 2015.

2. Monsieur Marc CHONG KAN, né le 24 août 1964 à Paris, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommé gérant de catégorie B, avec effet au 14 février 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

Référence de publication: 2015050493/17.

(150058381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

JMP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8550 Noerdange, 43, rue de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 108.927.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 02 avril 2015.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2015050552/10.

(150058666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Langwies II sa, Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, 6, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 27.340.

La Société déclare que Madame Marie-Josée HANSEN-POECKES n'est plus administrateur de la Société pour cause de décès.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015050594/10.

(150058594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Flight Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 18.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 187.588.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 2 avril 2015

1. M. Frank PLETSCHE a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Frédéric PLAYE, administrateur de sociétés, né à Cannes (France), le 3 octobre 1983, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Flight Holdco S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015050437/16.

(150058461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Holding de Diversification Financière Prudentielle S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 123.355.

Il résulte des résolutions circulaires du conseil de gérants de la Société prises en date du 30 mars 2015 que:

(i) le siège social de la Société est transféré du 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2015;

(ii) l'adresse professionnelle de Monsieur Peter Diehl, gérant de la Société, est transférée du 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2015, et

(iii) l'adresse professionnelle de Monsieur Damien Nussbaum, gérant de la Société, est transférée du 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

Holding de Diversification Financière Prudentielle Sarl

Référence de publication: 2015050505/18.

(150058446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

SOMARFI (Société Maritime de Financement) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 73.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015050813/9.

(150058345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Sodexim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 171.447.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015050810/10.

(150058533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Swiftsure S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 156.033.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 03 mars 2015

Il a été décidé de transférer le siège social de la Société du 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Le 1^{er} avril 2015.

Référence de publication: 2015050783/13.

(150058197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Lux Info Tec S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 77, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 125.369.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique du 11 mars 2015

Résolution n° 1

L'associé unique décide de nommer aux fonctions de gérant administratif, Monsieur Saddik BEDRA, né le 05 juin 1972 à Ghiata Al Gharbia -Taza (Maroc) et demeurant à 35250 Oued Amlil -Taza, Douar Ain Klayaa (Maroc).

Résolution n° 2

L'associé unique décide de nommer aux fonctions de gérant technique, Monsieur Rachid BEDRA, né le 11 avril 1975 à Ain Klayaa (Maroc) et demeurant à B-6700 Arlon, 185, route de Luxembourg, suite à la nomination de Monsieur Saddik BEDRA aux fonctions de gérant administratif.

Résolution n° 3

L'associé unique décide de modifier le pouvoir de signature de la société pour lui donner la teneur suivante: «La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants».

Esch-sur-Alzette, le 11 mars 2015.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

Signature

Référence de publication: 2015050608/22.

(150057962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Olivella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 139.637.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 18 mars 2015

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L4371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Signature

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015050034/13.

(150057669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

KPI Retail Property 35 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 117.085.

—
Extrait des résolutions écrites du conseil de gérance datées du 31 mars 2015

Il résulte desdites résolutions que le siège social de la Société est transféré du 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 24, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2015050574/15.

(150058536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Saba Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 80.792.

—
Extrait de la résolution de l'actionnaire unique tenue en date du mardi 31 mars 2015

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique qui s'est tenue en date du 31 mars 2015 que:

1) L'actionnaire unique a décidé de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société du 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg au 49, route d'Arlon L-1140 Luxembourg.

2) L'actionnaire unique a décidé d'accepter la démission, des administrateurs et du commissaires aux comptes de la Société.

3) L'actionnaire unique a décidé de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires;

- Monsieur Pieter ABTS, indépendant, né à Leuven (B) le 20 février 1972; demeurant à 98000 Monaco, «Santa Monica», 6bis, boulevard d'Italie en qualité d'administrateur unique.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille dix-neuf.

4) L'actionnaire unique a décidé de nommer, en remplacement des commissaire aux comptes démissionnaires, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois FIDUCIAIRE LATITUDES; établie et ayant son siège social à L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint-André, enregistrée auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B 46.534.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille dix-neuf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2015050784/25.

(150058700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Airforce Beer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 195.808.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. La société anonyme «Little Brother S.A.», société luxembourgeoise ayant son siège à L-4963 Clémency, 9bis, rue basse, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B156.329,

ici représentée par Monsieur Jean-Yves STASSER, demeurant professionnellement à Clémency, agissant en sa qualité d'administrateur unique pouvant valablement engager la société par sa seule signature.

2. Monsieur Jean-François BALON, Fonctionnaire à la Défense belge, né le 1^{er} septembre 1967 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6723 Habay la Vieille, rue du Centenaire 15,

ici représenté par Monsieur Jean-Yves STASSER, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par mandataire agissant en ses dites qualités et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être soumises ensembles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leurs dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée que les parties pré mentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «AIRFORCE BEER S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social est établi à Clemency.

Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut créer des succursales et agences dans toute autre localité du pays.

Art. 3. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, le commerce, l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de tous produits alimentaires, ainsi que de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Elle pourra faire ce commerce en import/export ou sous forme de commerce de détails. D'une façon générale, l'entreprise pourra effectuer toutes les opérations accessoires se rapportant directement ou indirectement à son objet, tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a aussi pour objet l'exploitation de marques, brevets, enseignes, licences dont elle est propriétaire ou non, sous forme de franchise, location, redevances ou royalties et la mise en valeur de toutes autres marques, brevets, enseignes ou licences.

La société a également pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties, de cautionnement ou autrement.

La société pourra effectuer des prestations de services administratifs ou financiers.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes et se porter caution.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

La société pourra également faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent ou développent sa réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme quarante mille euros (40.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de quarante euros (40,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Il en est de même pour toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé.

Il en est de même en cas de cession de parts entre vifs à des tierces personnes qui ne sont pas associées.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés sans limitation de l'exercice de leurs fonctions et qui auront les pouvoirs les plus étendus vis-à-vis des tiers.

Art. 8. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 9. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera convoquée avec un préavis d'un mois au moins et tenue dans un délai de trois mois à dater de la première assemblée.

Art. 10. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture d'un des associés. En cas de décès d'un des associés, la société continuera entre l'associé survivant et les héritiers légaux de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Art. 11. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des réunions des associés.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le profit est distribué aux associés. Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par la loi que le bénéfice net soit, après affectation à la réserve légale, reporté à une réserve extraordinaire.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre de l'an deux mille quinze.

Souscription et libération

Les parts créées ont été souscrites et libérées comme suit;

1. Par Little Brother S.A., sub 1,	500 parts sociales
2. Par M. Jean-François BALON, sub 2,	<u>500 parts sociales</u>
Total: mille parts sociales	1.000 parts sociales

Les comparants déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée en espèces, de sorte que les apports susmentionnés sont dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société.

La preuve en a été apportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les comparants, agissant en leurs dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

2. L'assemblée décide de nommer 2 gérants:

- Monsieur Jean-Yves STASSER, Administrateur de sociétés, né le 16 septembre 1971 à Hermalle-sous-Argenteau (Belgique), demeurant professionnellement à L-4963 Clémency, 9, rue basse,

- Monsieur Jean-François BALON, Fonctionnaire à la défense belge, né le 1 septembre 1967 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6723 Habay la Vieille, rue du Centenaire 15,

Ils sont investis des pouvoirs les plus étendus pour engager valablement la société par leurs seules signatures.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états civils et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: STASSER, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30/03/2015. Relation: EAC/2015/7276. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} avril 2015.

Référence de publication: 2015050260/128.

(150057916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Key Plastics Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 68.568.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of the month of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Key Plastics L.L.C., a limited liability company organised under the laws of Michigan, having its registered office at 21700 Haggerty Road, Suite 150N, 48167, Northville, Michigan, (United States of America), registered with the Department of Licensing and Regulatory Affairs under number B07-062,

here represented by Ms Sabine HINZ, attorney-at-law, professionally residing in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the proxy-holder of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

The pre-named party is the sole shareholder of "KP Plastics Europe S.à r.l.", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies and Trade Register under number B 68568, incorporated by a deed of Me Joseph ELVINGER, notary then residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on February 16, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 337 of May 12, 1999 as last modified by a notarial deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on March 9, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1064 of April 26, 2012 (the "Company").

All this being declared, the appearing person, acting in her above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to draw up as follows:

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of Article 3 of the Articles of Association of the Company to read as follows:

"The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises, to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, to manage and develop them, to grant to or for the

benefit of any affiliated companies any assistance, loans, advances or guarantees and provide security for the obligations of such companies and, finally, to perform any operation, which is directly or indirectly connected to its purpose. The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.”

2. Miscellaneous

The shareholder represented declares that it has had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting and that, therefore, the meeting may be held without prior notice or publication. This meeting is, therefore, validly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously took the following resolution:

Resolution

The shareholder resolves to amend Article 3 of the Articles of Association of the Company to read as follows:

“The Company’s purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises, to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, to manage and develop them, to grant to or for the benefit of any affiliated companies any assistance, loans, advances or guarantees and provide security for the obligations of such companies and, finally, to perform any operation, which is directly or indirectly connected to its purpose. The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Key Plastics L.L.C., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit de l’Etat du Michigan, ayant son siège social au 21700 Haggerty Road, Suite 150N, 48167 Northville, Michigan (Etats-Unis d’Amérique), immatriculée auprès du Department of Licensing and Regulatory Affairs sous le numéro B07-062,

ici représentée par Mademoiselle Sabine HINZ, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d’une procuration remise sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour 4 être soumise avec ce dernier à la formalité de l’enregistrement.

La partie comparante, représentée comme susmentionné, a requis le notaire instrumentaire soussigné d’enregistrer ce qui suit:

La partie comparante pré-qualifiée est la seule associée de «KP Plastics Europe S.à r.l.», ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 68568, constituée selon acte instrumenté par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 337 du 12 mai 1999, modifié pour la dernière fois par acte instrumenté par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1064 du 26 avril 2012 (la « Société»).

En foi de quoi, la comparante, ès qualités qu’elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l’acte comme suit:

L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l’Article 3 des Statuts de la Société, lequel article sera comme suit:

«La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi à toutes sociétés affiliées ou pour leur profit, de tous assistances, prêts, avances ou garanties, et de l'octroi de garanties pour les obligations de ces sociétés et, enfin toute opération se rattachant directement ou indirectement à son objet. La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précédents, de manière à en faciliter l'accomplissement.»

2. Divers

L'associé représenté déclare avoir été notifié de la présente assemblée et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de celle-ci au préalable et que, de ce fait, l'assemblée peut être tenue sans préavis ou publication préalable. La présente assemblée est donc 5 valablement constituée et peut délibérer valablement de l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris la résolution suivante à l'unanimité:

Résolution

L'associé décide de procéder à la modification de l'Article 3 des statuts de la Société, comme suit:

«La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi à toutes sociétés affiliées ou pour leur profit de tous assistances, prêts, avances ou garanties, et de l'octroi de garanties pour les obligations de ces sociétés et, enfin toute opération se rattachant directement ou indirectement à son objet. La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précédents, de manière à en faciliter l'accomplissement.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. HINZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 26 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/6625. Reçu soixante-quinze euros 6 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

Référence de publication: 2015050560/122.

(150058535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

**FOF Lux Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CVIC III Lux Securities S.à r.l.).**

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 193.878.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) CVIC III Lux Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under the number B 193.868,

here duly represented by Mrs. Cécile GADISSEUR, one of its managers; and

2) CVIC III Lux Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under the number B 193.850,

here duly represented by Mrs. Cécile GADISSEUR, one of its managers;

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of CVIC III Lux Securities S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 193.878 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on January 14th, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 2nd, 2015, number 570. The articles of association have not yet been amended since (the "Company").

The Shareholders, representing the entire capital, take the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to change the name of the Company into "FOF Lux Securities S.à r.l.".

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Shareholders resolve to amend article 4 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 4.** The Company will have the name FOF Lux Securities S.à r.l."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed in worded in English, followed by a German version and in case discrepancies between the English and the German, the English version will be binding.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-six mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) CVIC III Lux Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constitué et existant selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 193.868,

ici dûment représentée par Madame Cécile GADISSEUR, une de ses gérants; et

2) CVIC III Lux Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constitué et existant selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 193.850,

ici dûment représentée par Madame Cécile GADISSEUR, une de ses gérants.

Les comparantes sont les associées (les «Associées») de CVIC III Lux Securities S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 193.878, constituée par un acte du notaire instrumentant le 14 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 570 le 2 mars 2015. Les statuts n'ont pas été modifiés entre-temps.

Les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associées décident de modifier le nom de la Société en «FOF Lux Securities S.à r.l.».

Deuxième résolution

Les Associées décident de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la société pour y refléter la décision prises ci-avant:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de FOF Lux Securities S.à r.l.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Gadisseur et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 mars 2015. 2LAC/2015/6922. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

Référence de publication: 2015050378/83.

(150058270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Faroe Investments Wolverhampton S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-80710 Luxembourg, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 195.821.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Faroe Investments Holdco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 195.310,

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on March 25th, 2015.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to draw up as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity (the Laws), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (the Articles of Association).

Art. 2. Object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

In addition, the Company may acquire, hold, administrate, manage, enhance and dispose of real estate (in particular land and buildings as well as rights related to real property such as leasehold and part-ownership rights) located in Luxembourg or abroad and may hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities the object of which is, according to their articles, (i) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of the real estate and/or to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign real estate companies.

In a general fashion, the Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/

or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities, real estate and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial and financial operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "Faroe Investments Wolverhampton S.à r.l."

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder, or in case of plurality, of an extraordinary general meeting of its shareholders.

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Bertrange by a resolution of the sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers of the Company.

The Company may establish other offices and/or branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers.

Art. 6. Subscribed capital. The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 11,000 (eleven thousand pound sterling), represented by 11,000 (eleven thousand) ordinary shares having a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in any form whatsoever including but not limited to dividend payments or reimbursement or to allocate funds to the legal reserve.

Any contribution in cash or in kind made as capital contributions without the issuance of new shares will be booked in a "capital surplus" account (the Capital Surplus) pursuant to a resolution of the general meeting of shareholder(s). The Capital Surplus will only be available (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption, reimbursement or otherwise, to the holder(s) of the shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (ii) to be incorporated in the share capital to issue shares to the holder(s) of shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (iii) to offset any net realised losses or (iv) to be allocated to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased or reduced at any time by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence and entitles to one vote at the general meetings of shareholders, as the case may be.

As far as the Company is concerned, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised in accordance with Article 189 of the Companies Act. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders of the Company.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders, does not put the Company into liquidation.

Art. 10. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the single shareholder, or as the case may be, of the general meeting of the shareholders owning more than half of the share capital, which will determine their number and the period of their mandate.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the sole manager or, in case of plurality, any member of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the single shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 11. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

Art. 12. Delegation of Powers. The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting beforehand. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Managers may also be passed in writing which resolutions will be proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager, with a majority signed in Luxembourg. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 14. Responsibilities. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter assumes all powers conferred by Laws to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

Resolutions whose purpose is to amend the Articles of Association of the Company may only be adopted by a majority of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers or, as the case may be, the sole manager to the shareholders.

Art. 16. Financial Year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Adoption of annual accounts. At the end of each financial year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are closed and are drawn up by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers, in accordance with the Laws, who prepares, among others, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 18. Appropriation of Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company is allocated to a statutory reserve required by law. Such allocation will cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's subscribed share capital.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholder(s). The sole manager or, as the case may be, the Board of Managers determines the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in these Articles of Association, unless otherwise provided by Laws.

At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Laws, and in particular the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Subscription and Payment

All the 11,000 (eleven thousand) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by Faroe Investments Holdco S.à r.l., prequalified, so that the sum of GBP 11,000 (eleven thousand pound sterling) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st, 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

The amount of GBP 11,000 (eleven thousand pound sterling) corresponds to the amount of EUR 14,935.51 (fourteen thousand nine hundred thirty-five euro and fifty-one cent) according to the exchange rate published by the European Central Bank on March 25th, 2015.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at three (3).
2. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - Mr. Patrick STEINHAUSER, legal counsel, born on 21 April 1975, in Baden-Baden, Germany, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr. Philippe DETOURNAY, company director, born on 9 April 1966 in Hal, Belgium, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mr. Philippe JUSSEAU, accountant, born on 16 September 1979 in Strasbourg, France, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The registered office is established at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Faroe Investments Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 195.310,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après, la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives (les Lois), et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

De plus, la Société peut acquérir, détenir, administrer, gérer, mettre en valeur et transférer des biens immobiliers (en particulier des terrains et bâtiments, de même que des droits liés à la propriété immobilière tels que les baux et les démembrements du droit de propriété) situés à Luxembourg ou à l'étranger et peut détenir, administrer, gérer et transférer des intérêts et des participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet est, selon leurs statuts, (i) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et transférer des biens immobiliers et/ou (ii) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et transférer des intérêts et participations dans des entités immobilières luxembourgeoises ou étrangères.

De manière générale, la Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, pour acquérir, investir dans et/ou vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et/ou le contrôle de toute forme de sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et/ou vendre tout portefeuille de valeurs mobilières, biens immobiliers et de brevets de n'importe quelle origine, et pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties et/ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et/ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société, nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs et accorder des prêts, avances et/ou assistance, sous n'importe quelle forme, à ses filiales, sociétés affiliées et tierces parties.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant mais n'étant pas limité à des opérations commerciales, industrielles et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La société est dénommée «Faroe Investments Wolverhampton S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité, de l'assemblée générale des associés de la Société.

Il peut être transféré dans la commune de Bertrange par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut établir d'autres bureaux et/ou succursales à la fois dans le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 6. Capital Social Souscrit. Le capital social de la Société est fixé à la somme de GBP 11.000 (onze mille livres sterling), représenté par 11.000 (onze mille) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel sera transféré toute prime d'émission payée sur toute part sociale en plus de sa valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour

régler le prix des parts sociales que la Société peut racheter à son/ses associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à/aux (l') associé(s), de quelque manière que ce soit, incluant mais n'étant pas limité à des paiements de dividendes ou remboursement ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Tout apport en numéraire ou en nature opéré en tant qu'apport en capital sans émission de nouvelles parts sociales sera inscrit à un compte de contribution au capital non rémunéré par des titres («Contribution au Capital») suivant une résolution de l'assemblée générale de(s) (l') associé(s). La Contribution au Capital sera uniquement disponible (i) pour des distributions, soit sous forme de dividendes, soit sous forme de rachat de parts sociales, remboursement ou autrement, au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (ii) pour être incorporé au capital social afin d'émettre des parts sociales au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (iii) pour compenser toutes pertes nettes réalisées ou (iv) pour être alloué à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Réduction de Capital. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit suivant une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par ces Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société et donne droit à une voix dans les assemblées générales d'associés, le cas échéant.

A l'égard de la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé conformément à l'article 189 de la Loi de 1915. Cette autorisation n'est pas requise en cas de transfert de parts sociales à des associés de la Société.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, ou le cas échéant d'un des associés, n'entraînent pas la mise en liquidation de la Société.

Art. 10. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé(s). Le ou les gérant(s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant unique, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 11. Représentation de la Société. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant quelconque.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit à Luxembourg que le Conseil de Gérance peut de temps à autres déterminer.

Des notifications écrites de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour auparavant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confir-

mation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, des décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, lesquelles décisions seront régulières et valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions résulteront d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception, avec une majorité signée à Luxembourg. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Responsabilités. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un associé peut agir à toute assemblée des associés en nommant par écrit, par fax ou par e-mail en qualité de mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être associé.

Les résolutions dont l'objet est de modifier les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le gérant unique aux associés. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte des résolutions proposées.

Art. 16. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et dressés, suivant le cas, par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, conformément aux Lois, qui, entre autres, dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Affectation des Bénéfices. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sous conditions de ce qui suit, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut/Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividende à l'associé/aux associés.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut/peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes à ou aux associé (s). Le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance déterminera/ont le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues par les Statuts, sauf dispositions contraires des Lois.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera/ont ses/leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions des Lois et en particulier la Loi de 1915.»

Souscription et libération

L'ensemble des 11.000 (onze mille) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire par Faroe Investments Holdco S.à r.l., précitée, de sorte que la somme de GBP 11.000 (onze mille livres sterling) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

La somme de GBP 11.000 (onze mille livres sterling) correspond à la somme de EUR 14.935,51 (quatorze mille neuf cent trente-cinq euros et cinquante et un cents) conformément au taux de change publié par la Banque Centrale Européenne en date du 26 mars 2015.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois (3).

2. Sont nommés membres du conseil de gérance, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Patrick STEINHAUSER, juriste, né à Baden-Baden, Allemagne, le 21 avril 1975 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Philippe DETOURNAY, directeur de société, né à Hal, Belgique, le 9 avril 1966 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Philippe JUSSEAU, comptable, né à Strasbourg, France, le 16 septembre 1979 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 mars 2015. 2LAC/2015/6934. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

Référence de publication: 2015050433/406.

(150058157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Goodman Tangelo Logistics (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 195.845.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of the month of March;

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

“Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR”, a private limited liability company („Gesellschaft mit beschränkter Haftung“) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry („Handels- und Gesellschaftsregister“), section B, under number 117047,

here represented by Mr. Alvin SICRE, employee, with professional address in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches (the “Proxy-holder”), by virtue of a proxy given under private seal; which proxy, after having been signed “ne varietur” by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, requests the officiating notary to enact the articles of association of a private limited liability company, („Gesellschaft mit beschränkter Haftung“), to establish as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form- Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name “Goodman Tangelo Logistics (Lux) S.à r.l.” which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the “Articles”).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company’s nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them. This includes direct or indirect investment in development or commercial utilisation of property and real estate.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the “Connected Companies” and each as a “Connected Company”).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same “group” as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the Company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The holders of the share(s) are referred to as the “Shareholders” and individually as a “Shareholder”.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All shares of the Company will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares. In case of a single Shareholder, the Company's Share held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the share(s) held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder (s). In case of one manager, she/he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter referred to as the "Board of Managers").

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the Board of Managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the Board of Managers. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers. In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by two managers.

Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes. If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

Art. 14. Business year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Right of Shares. From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2015.

Subscription - Payment

All the shares of the Company have been subscribed by "Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR", previously named.

The shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Decisions taken by the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr. Philippe VAN DER BEKEN, employee, born on 1 October 1975 in Aalst (Belgium), with professional address in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches; and

- Mr. Dominique PRINCE, employee, born on 29 October 1978 in Malmedy (Belgium), with professional address in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches.

Mr. Dominique PRINCE is appointed Chairman of the Board of Managers.

2) The Company shall have its registered office in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches (Grand Duchy of Luxembourg).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning.

The deed having been read to the Proxy-holder of appearing party, acting as said before, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am fünfundzwanzigsten Tag des Monats März;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

„Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR“, eine nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete und bestehende Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 117047,

hier vertreten durch Herrn Alvin SICRE, Angestellter, mit Berufsanschrift in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches (der „Bevollmächtigte“), auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht, die Statuten einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Kapitel I. - Form, Name, Sitz, Gegenstand, Dauer

Art. 1. Form - Name der Gesellschaft. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter dem Namen „Goodman Tangelo Logistics (Lux) S.à r.l.“ errichtet, welche den Gesetzen, die für ein solches Unternehmen (im Folgenden die „Gesellschaft“) gelten, und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (im Folgenden das „Gesetz“) sowie der vorliegenden Satzung (im Folgenden die „Satzung“) unterliegt.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, (Großherzogtum Luxemburg).

Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen für Satzungsänderungen an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Es kann jedoch der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Geschäftsführerrat der Gesellschaft den Gesellschaftssitz innerhalb von Luxemburg-Stadt verlegen.

Sollte eine militärische, politische, wirtschaftliche oder soziale Situation entstehen oder unmittelbar bevorstehen, welche den gewöhnlichen Geschäftsverlauf der Gesellschaft an ihrem Sitz beeinträchtigen würde, so kann der Sitz der Gesellschaft zeitweilig und bis zur Normalisierung der Lage ins Ausland verlagert werden; diese provisorische Maßnahme hat jedoch keine Auswirkung auf die Staatszugehörigkeit dieser Gesellschaft, die ungeachtet dieser zeitweiligen Verlegung des Sitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Der Beschluss hinsichtlich einer Verlegung des Gesellschaftssitzes ins Ausland wird durch den Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch den Geschäftsführerrat der Gesellschaft getroffen.

Die Gesellschaft kann Büros und Niederlassungen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland haben.

Art. 3. Gegenstand. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Beteiligungen in jedweder Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen; der Erwerb von Wertpapieren, Rechten und Vermögenswerten durch Beteiligung, Einlage, Festübernahme oder Kaufoption, Verhandlung oder auf sonstige Weise und insbesondere der Erwerb von Patenten und Lizenzen und ihre Verwaltung und Entwicklung. Dies

beinhaltet ebenfalls die direkte oder indirekte Anlage in die Entwicklung oder wirtschaftliche Nutzung von Grundbesitz und Immobilien.

Die Gesellschaft darf ebenfalls die folgenden Geschäfte ausführen:

- die Aufnahme von Darlehen oder Krediten in jedweder Form;
- die Leistung bzw. Vergabe von Vorschüssen, Darlehen, Einlagen oder Krediten an ihre Tochtergesellschaften oder sonstige Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte, auch unwesentliche, Beteiligung hält, oder an jedwedes sonstige Unternehmen, das ein direkter oder indirekter Gesellschafter der Gesellschaft ist oder zur selben Gruppe wie die Gesellschaft gehört (im Folgenden die „verbundenen Gesellschaften“ sowie einzeln eine „verbundene Gesellschaft“).

Für die Zwecke des vorliegenden Artikels gilt ein Unternehmen dann als Teil derselben „Gruppe“ wie die Gesellschaft, wenn es direkt oder indirekt das Eigentum an der Gesellschaft besitzt, sie kontrolliert oder von ihr oder gemeinsam mit ihr kontrolliert wird, egal ob als wirtschaftlich Berechtigter oder als Verwalter, als Vormund oder als sonstiger Treuhänder. Ein Unternehmen gilt als beherrschendes Unternehmen, wenn es direkt oder indirekt das Eigentum am Stammkapital der Gesellschaft vollständig oder wesentlich besitzt oder die Befugnis hat, die Geschäftsleitung oder Geschäftspolitik des anderen Unternehmens zu führen oder maßgeblich zu beeinflussen, sei es durch das Eigentum stimmberechtigter Wertpapiere, einen Vertrag oder auf sonstige Weise;

- die Stellung von Garantien, Bürgschaften oder sonstigen Sicherheiten, egal ob durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder durch Belastung des gesamten oder eines Teils des Unternehmens, der (aktuellen oder künftigen) Vermögenswerte oder durch alle diese Methoden, zur Erfüllung aller Verträge oder Verpflichtungen der Gesellschaft oder verbundener Gesellschaften, sowie jedwede Hilfeleistung an die verbundenen Gesellschaften im Rahmen des luxemburgischen Gesetzes;

dabei gilt, dass die Gesellschaft keine Geschäfte ausführen darf, die dazu führen würden, dass sie in einem Bereich tätig wäre, der als Bankaktivität zu betrachten wäre.

Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, wirtschaftlichen, technischen und finanziellen Anlagen oder Geschäfte sowie generell alle Transaktionen ausführen, die zur Erfüllung ihres Zweckes erforderlich sind, sowie alle Tätigkeiten, die direkt oder indirekt mit der Erleichterung der Erzielung des Zweckes in allen oben beschriebenen Bereichen verbunden ist.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Kapitel II. - Kapital, Anteile

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (1,- EUR) aufgeteilt.

Die Inhaber der Anteile werden als „Gesellschafter“ bezeichnet.

Zusätzlich zum Gesellschaftskapital kann ein Agiokonto eingerichtet werden, in welches der auf einen Anteil bezahlte Ausgabeaufschlag eingestellt wird. Der Betrag auf dem genannten Agiokonto steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Alle Anteile der Gesellschaft beinhalten die gleichen Rechte.

Die Gesellschaft darf die eigenen Anteile im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen zurückkaufen.

Art. 6. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil zugelassen ist. Gemeinsame Miteigentümer müssen eine einzige Person zu ihrem Vertreter gegenüber der Gesellschaft bestimmen.

Art. 7. Übertragung von Anteilen. Im Falle eines alleinigen Gesellschafters ist der Gesellschaftsanteil, den der Alleingesellschafter hält, frei übertragbar.

Gibt es mehrere Gesellschafter, sind die Gesellschaftsanteile der einzelnen Gesellschafter gemäß den Bestimmungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes übertragbar.

Kapitel III. - Management

Art. 8. Geschäftsführung. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, die durch Beschluss der Gesellschafter bestellt werden. Gibt es nur einen Geschäftsführer, so wird dieser als der „Alleingeschäftsführer“ bezeichnet. Gibt es mehrere Geschäftsführer, bilden sie einen Geschäftsführerrat („conseil de gérance“) (im Folgenden der „Geschäftsführerrat“).

Die Geschäftsführer brauchen keine Gesellschafter zu sein. Die Geschäftsführer können jederzeit mit oder ohne Grund durch Gesellschafterbeschluss abgesetzt werden.

Art. 9. Befugnisse des Alleingeschäftsführers oder des Geschäftsführerrats. Gegenüber Dritten hat der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Geschäftsführerrat unbeschränkte Vollmacht, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und jegliche Tätigkeiten und Geschäfte durchzuführen und zu genehmigen, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft in Einklang stehen, sofern die Bedingungen des vorliegenden Artikels erfüllt sind.

Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegenden Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Alleingeschäftsführers oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, des Geschäftsführerrats.

Art. 10. Vertretung der Gesellschaft. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft im Falle eines Alleingeschäftsführers durch dessen alleinige Unterschrift oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer oder durch die Unterschrift einer vom Alleingeschäftsführer bzw. den beiden Geschäftsführern hierzu zu ermächtigenden Person verpflichtet.

Art. 11. Übertragung von Befugnissen und Vertretung des Alleingeschäftsführers oder des Geschäftsführerrats. Der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Geschäftsführerrat kann für spezifische Aufgaben einem oder mehreren Ad-hoc-Vertretern Vollmachten erteilen.

Der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Geschäftsführerrat legt die Verantwortlichkeiten und ggf. die Entlohnung eines solchen Vertreters, die Dauer des Vertretungszeitraums und andere maßgebliche Bedingungen dieser Vertretung fest.

Art. 12. Sitzung des Geschäftsführerrats. Gibt es mehrere Geschäftsführer, so werden die Sitzungen des Geschäftsführerrats durch einen (beliebigen) Geschäftsführer einberufen. Der Geschäftsführerrat bestimmt einen Vorsitzenden.

Wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und auf die Formen und Fristen der Einberufung verzichtet haben, kann der Geschäftsführerrat ohne vorherige Einberufung wirksam tagen und Beschlüsse fassen.

Jeder Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer schriftlich, durch Telegramm, Telefax, E-Mail oder Brief zu seinem Stellvertreter auf einer Geschäftsführerratssitzung bestimmen. Ein Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer auch telefonisch zu seinem Stellvertreter bestimmen, wobei dies später schriftlich zu bestätigen ist.

Der Geschäftsführerrat kann nur dann wirksam tagen und Beschlüsse fassen, wenn eine Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Geschäftsführerrats gelten mit einfacher Mehrheit als angenommen.

Geschäftsführerratssitzungen können per Telefon- oder Videokonferenz abgehalten werden, sofern jeder teilnehmende Geschäftsführer alle anderen teilnehmenden Geschäftsführer hören und von ihnen gehört werden kann, unabhängig davon, ob sie diese Technologie verwenden oder nicht, und dabei gilt jeder teilnehmende Geschäftsführer als anwesend und ist berechtigt, per Video oder Telefon abzustimmen.

Ein schriftlicher Beschluss mit der Unterschrift aller Geschäftsführer ist ebenso zulässig und wirksam, als wäre er bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Geschäftsführerratssitzung angenommen worden. Ein solcher Beschluss kann in einem einzigen oder in mehreren separaten Dokumenten desselben Inhalts mit Unterschrift aller Geschäftsführerratsmitglieder dokumentiert werden.

Die Protokolle aller Sitzungen des Geschäftsführerrats sind vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit von zwei Geschäftsführern zu unterzeichnen.

Auszüge sind von einem Geschäftsführer oder einer von einem Geschäftsführer oder während einer Geschäftsführerratssitzung dazu bestimmten Person zu beglaubigen.

Kapitel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 13. Befugnisse der Gesellschafterversammlung - Stimmrecht. Gibt es nur einen Gesellschafter, so übt der Alleingesellschafter sämtliche Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus und hält die Beschlüsse schriftlich fest.

Gibt es mehrere Gesellschafter, kann sich jeder Gesellschafter, unabhängig von der Anzahl der von ihm gehaltenen Geschäftsanteile, an gemeinsamen Beschlüssen beteiligen. Das Stimmrecht der Gesellschafter steht dabei im Verhältnis zu ihrem Anteilbestand. Alle Anteile beinhalten die gleichen Stimmrechte.

Sofern alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, können sie unter Verzicht auf Formen und Fristen der Einberufung ohne vorherige Einberufung wirksam tagen.

Gibt es mehr als fünfundzwanzig Gesellschafter, sind die Gesellschafterbeschlüsse bei Gesellschafterversammlungen zu fassen, die unter Einhaltung der geltenden gesetzlichen Bestimmungen einzuberufen sind.

Gibt es weniger als fünfundzwanzig Gesellschafter, kann jeder Gesellschafter den Text der zu fassenden Beschlüsse erhalten und seine Stimme schriftlich abgeben.

Ein Gesellschafter kann sich auf einer Gesellschafterversammlung vertreten lassen, indem er schriftlich (oder per Fax oder E-Mail oder auf ähnliche Weise) einen Bevollmächtigten bestimmt, der kein Gesellschafter zu sein braucht.

Gemeinsame Beschlüsse gelten nur als wirksam gefasst, wenn die Gesellschafter, die sie annehmen, mehr als der Hälfte des Stammkapitals besitzen. Beschlüsse zur Änderung der Satzung können jedoch nur mit der (zahlenmäßigen) Mehrheit der Gesellschafter verabschiedet werden, die über mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft verfügen, und gemäß allen sonstigen gesetzlichen Bestimmungen. Der Beschluss zur Änderung der Staatszugehörigkeit der Gesellschaft kann nur einstimmig gefasst werden.

Kapitel V. - Geschäftsjahr

Art. 14. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt jeweils am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Zum Ende des Geschäftsjahres erstellt der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Geschäftsführerrrat den Jahresabschluss sowie ein Inventar mit Bewertung der Aktiva und Passiva der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann am Sitz der Gesellschaft Einsicht in das oben genannte Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 15. Ausschüttungsrechte der Anteile. Von dem gemäß den geltenden gesetzlichen Bestimmungen ermittelten Reingewinn werden fünf Prozent der gesetzlichen Rücklage zugewiesen. Dieser Abzug ist nicht mehr obligatorisch, wenn der Betrag der gesetzlichen Rücklage ein Zehntel des Nennkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

Soweit auf Gesellschaftsebene Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind und soweit nach Gesetz und Satzung zulässig, schlägt der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Geschäftsführerrrat vor, dass diese Beträge ausgeschüttet werden.

Die Beschlussfassung über die Ausschüttung sowie die Festlegung der Höhe einer solchen erfolgt durch die Gesellschafter gemäß den oben in Artikel 13.7 ausgeführten Bestimmungen.

Ungeachtet der vorstehenden Bestimmungen kann der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Geschäftsführerrrat beschließen, an die Gesellschafter vor Ende des Geschäftsjahres auf der Grundlage eines Rechenschaftsberichts, aus dem hervorgeht, dass genügend Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind, Zwischendividenden zu zahlen, wobei gilt, dass (i) der auszuschüttende Betrag ggf. die seit Ende des letzten Geschäftsjahres erzielten Gewinne, zuzüglich der Gewinnvorträge und der ausschüttungsfähigen Rücklagen, jedoch abzüglich der Verlustvorträge und der Beträge, die einer gemäß dem Gesetz bzw. der vorliegenden Satzung einzurichtenden Rücklage zuzuweisen sind, nicht übersteigen darf, und dass (ii) Ausschüttungen, die nicht den tatsächlich erzielten Gewinnen entsprechen, von den Gesellschaftern zurückzuzahlen sind.

Kapitel VI. - Liquidation

Art. 16. Auflösung und Liquidation. Die Gesellschaft wird nicht aufgrund des Todes, des Verlusts der bürgerlichen Rechte, der Insolvenz oder des Konkurses des Alleingeschäftsführers oder eines der Gesellschafter aufgelöst.

Die Liquidation der Gesellschaft ist von der Gesellschafterversammlung in Übereinstimmung mit den geltenden gesetzlichen Bestimmungen zu beschließen.

Die Liquidation wird von einem oder mehreren Liquidator(en) durchgeführt, Gesellschafter oder nicht, der/die von den Gesellschaftern benannt wird/werden und dessen/deren Befugnisse und Entlohnung von den Gesellschaftern festlegt werden.

Kapitel VII. - Anzuwendende rechtsvorschriften

Art. 17. Geltendes Recht. In allen Angelegenheiten, für welche in der vorliegenden Satzung keine spezifischen Vorkehrungen getroffen wurden, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem Datum der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.

Zeichnung - Einzahlung

Alle Anteile der Gesellschaft wurden von der vorgenannten „Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR“ gezeichnet.

Die Anteile sind vollständig bezahlt, sodass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) ab sofort zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, wie dem Notar nachgewiesen wurde.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, wird auf ungefähr tausend Euro abgeschätzt.

Beschlussfassung der alleinigen Gesellschafterin

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft, hat hiervor erwähnte Partei, welche das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, als Alleingeschäftsführerin folgende Beschlüsse gefasst:

1) Es werden für eine unbestimmte Dauer zu Geschäftsführern der Gesellschaft bestellt:

- Herr Philippe VAN DER BEKEN, Angestellter, geboren am 1. Oktober 1975 in Aalst (Belgien), mit Berufsanschrift in L-1160 Luxemburg, 28, Boulevard d'Avranches; und

- Herr Dominique PRINCE, Angestellter, geboren am 29. Oktober 1978 in Malmédy (Belgien), mit Berufsanschrift in L-1160 Luxemburg, 28, Boulevard d'Avranches.

Herr Dominique PRINCE wird zum Vorsitzenden des Geschäftsführerrats bestimmt.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1160 Luxemburg, 28, Boulevard d'Avranches (Großherzogtum Luxemburg).

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben erschienenen Partei, und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER, die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem anfangs oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigte der erschienenen Partei, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Vorund Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe Bevollmächtigte mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. SICRE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 31 mars 2015. 2LAC/2015/7008. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

Référence de publication: 2015050480/408.

(150058578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

EMG Baffin Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 372.351.741,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.467.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of February,

before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of EMG Baffin Holdings Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.467 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on April 20, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1603 on June 26, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on September 19, 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3272 on November 6, 2014.

THERE APPEARED:

1. The Energy & Minerals Group Fund II, L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4788643;

2. EMG Fund II Dutch Offshore Holdings, L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4985797;

3. EMG Fund II Offshore Holdings, L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4942931;

4. Jaap Meijer, born on September 24, 1965 in Laren, the Netherlands, with address at 6, Op der Dresch, Bridel, L-8127, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

5. Adams Street 2010 Direct Fund, L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4767471;

6. Adams Street 2011 Direct Fund, L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4914794;

7. Adams Street Co-Investment Fund II, L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4527938;

8. Adams Street 2012 US Fund, L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 5084600;

9. Adams Street 2008 Direct Fund, L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4474856;

10. Adams Street 2009 Direct Fund, L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4636706;

11. John T. Raymond, born on August 15, 1970 in Norwalk, Connecticut, United States of America, with address at 3006 Locke Lane, Houston, Texas 77019, United States of America;

12. John G. Calvert, born on November 17, 1964 in Chinchilla, Australia, with address at 6107 Desco Drive, Dallas, Texas 75225, United States of America;

13. Stuart F. Feiner, born on August 19, 1948 in New York City, New York, United States of America, with address at 450 West End Avenue, Apartment 3B, New York, New York 10024, United States of America;

14. Jeff Ball, born on November 15, 1974 in Clifton Springs, New York, United States of America, with address at 3317 Rice Boulevard, Houston, Texas 77005, United States of America;

15. MCP Baffin Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.186 and having a share capital of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-);

16. The Richmond Fund, Ltd, a limited partnership organized under the laws of the State of Virginia, having its registered office at 6802 Paragon Place, Suite 205, Richmond, Virginia 23230, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Virginia under file number L019709-7;

17. Elk Mountain, Ltd, a limited partnership organized under the laws of the State of Texas, having its registered office at 100 Waugh Drive, Suite 400, Houston, Texas 77007, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Texas under file number 00133974-10;

18. TMRP II Baffin Co-Investment, L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Texas, having its registered office at 2001 Kirby Drive, Suite 1313, Houston, Texas 77019, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Texas under file number 801524496;

19. LRMRF OF LLC, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4763024;

20. EMG Baffin CI, L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 5136696; and

21. Hanover Investments (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.723;

all here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of twenty-one (21) powers of attorney given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

- I. that they are the current shareholders of the Company (the Shareholders);
- II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda

1 Waiver of the convening notices;

2 Increase of the share capital of the Company by an amount of thirteen million one hundred eighty thousand forty-two United States Dollars (USD 13,180,042) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of three hundred fifty-nine million one hundred seventy-one thousand six hundred ninety-nine United States Dollars (USD 359,171,699), to three hundred seventy-two million three hundred fifty-one thousand seven hundred forty-one United States Dollars (USD 372,351,741) by way of the issuance of two million six hundred thirty-six thousand eight (2,636,008) Class A Shares, two million six hundred thirty-six thousand eight (2,636,008) Class B Shares, two million six hundred thirty-six thousand eight (2,636,008) Class C Shares, two million six hundred thirty-six thousand nine (2,636,009) Class

D Shares, and two million six hundred thirty-six thousand nine (2,636,009) Class E Shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, in registered form;

3 Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above by a contribution in cash;

4 Amendment to article 2.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase specified in item 2. above; and

5 Miscellaneous.

III. Then the Shareholders, after deliberation, unanimously have taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Shareholders resolve to waive the convening notices, as they consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders RESOLVE to increase the share capital of the Company by an amount of thirteen million one hundred eighty thousand forty-two United States Dollars (USD 13,180,042) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of three hundred fifty-nine million one hundred seventy-one thousand six hundred ninety-nine United States Dollars (USD 359,171,699), to three hundred seventy-two million three hundred fifty-one thousand seven hundred forty-one United States Dollars (USD 372,351,741) by way of the issuance of two million six hundred thirty-six thousand eight (2,636,008) Class A Shares, two million six hundred thirty-six thousand eight (2,636,008) Class B Shares, two million six hundred thirty-six thousand eight (2,636,008) Class C Shares, two million six hundred thirty-six thousand nine (2,636,009) Class D Shares, and two million six hundred thirty-six thousand nine (2,636,009) Class E Shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, in registered form.

Third resolution

The Shareholders RESOLVE to approve and accept the following subscriptions and payments for the newly issued shares as set out below:

Intervention - Subscription - Payment

1. The Energy & Minerals Group Fund II, L.P., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- One million three hundred fifty-two thousand two hundred forty-three (1,352,243) Class A Shares;
- One million three hundred fifty-two thousand two hundred forty-four (1,352,244) Class B Shares;
- One million three hundred fifty-two thousand two hundred forty-four (1,352,244) Class C Shares;
- One million three hundred fifty-two thousand two hundred forty-four (1,352,244) Class D Shares; and
- One million three hundred fifty-two thousand two hundred forty-four (1,352,244) Class E Shares,

having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of six million seven hundred sixty-one thousand two hundred nineteen United States Dollars (USD 6,761,219.-), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

2. EMG Fund II Dutch Offshore Holdings, L.P., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- Two hundred forty-four thousand three hundred seventy-seven (244,377) Class A Shares;
- Two hundred forty-four thousand three hundred seventy-seven (244,377) Class B Shares;
- Two hundred forty-four thousand three hundred seventy-six (244,376) Class C Shares;
- Two hundred forty-four thousand three hundred seventy-six (244,376) Class D Shares; and
- Two hundred forty-four thousand three hundred seventy-six (244,376) Class E Shares,

having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of one million two hundred twenty-one thousand eight hundred eighty-two United States Dollars (USD 1,221,882), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

3. EMG Fund II Offshore Holdings, L.P., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- Two hundred thirty-seven thousand six hundred thirty-one (237,631) Class A Shares;
- Two hundred thirty-seven thousand six hundred thirty-one (237,631) Class B Shares;
- Two hundred thirty-seven thousand six hundred thirty-two (237,632) Class C Shares;
- Two hundred thirty-seven thousand six hundred thirty-two (237,632) Class D Shares; and
- Two hundred thirty-seven thousand six hundred thirty-one (237,631) Class E Shares,

having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of one million one hundred eighty-eight thousand one hundred fifty-seven United States Dollars (USD 1,188,157), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

4. Jaap Meijer, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- Three thousand three hundred thirty-six (3,336) Class A Shares;
- Three thousand three hundred thirty-six (3,336) Class B Shares;
- Three thousand three hundred thirty-five (3,335) Class C Shares;
- Three thousand three hundred thirty-six (3,336) Class D Shares; and
- Three thousand three hundred thirty-six (3,336) Class E Shares,

having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of sixteen thousand six hundred seventy-nine United States Dollars (USD 16,679), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

5. Adams Street 2010 Direct Fund, L.P., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- Five thousand three hundred sixty-two (5,362) Class A Shares;
- Five thousand three hundred sixty-two (5,362) Class B Shares;
- Five thousand three hundred sixty-three (5,363) Class C Shares;
- Five thousand three hundred sixty-two (5,362) Class D Shares; and
- Five thousand three hundred sixty-two (5,362) Class E Shares,

having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of twenty-six thousand eight hundred eleven United States Dollars (USD 26,811), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

6. Adams Street 2011 Direct Fund, L.P., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- Four thousand three hundred and eight (4,308) Class A Shares;
- Four thousand three hundred and eight (4,308) Class B Shares;
- Four thousand three hundred and eight (4,308) Class C Shares;
- Four thousand three hundred and eight (4,308) Class D Shares; and
- Four thousand three hundred and eight (4,308) Class E Shares,

having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of twenty-one thousand five hundred forty United States Dollars (USD 21,540), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

7. Adams Street Co-Investment Fund II, L.P., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- Eighty-seven thousand four hundred and one (87,401) Class A Shares;
- Eighty-seven thousand four hundred (87,400) Class B Shares;
- Eighty-seven thousand four hundred (87,400) Class C Shares;
- Eighty-seven thousand four hundred (87,400) Class D Shares; and
- Eighty-seven thousand four hundred (87,400) Class E Shares,

having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of four hundred thirty-seven thousand and one United States Dollars (USD 437,001), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

8. Adams Street 2012 US Fund, L.P., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- Sixteen thousand twelve (16,012) Class A Shares;
- Sixteen thousand twelve (16,012) Class B Shares;
- Sixteen thousand twelve (16,012) Class C Shares;
- Sixteen thousand twelve (16,012) Class D Shares; and
- Sixteen thousand thirteen (16,013) Class E Shares,

having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of eighty thousand sixty-one United States Dollars (USD 80,061), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

9. Adams Street 2008 Direct Fund, L.P., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- Ten thousand nine hundred thirteen (10,913) Class A Shares;
- Ten thousand nine hundred thirteen (10,913) Class B Shares;
- Ten thousand nine hundred fourteen (10,914) Class C Shares;
- Ten thousand nine hundred fourteen (10,914) Class D Shares; and
- Ten thousand nine hundred fourteen (10,914) Class E Shares,

having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of fifty-four thousand five hundred sixty-eight United States Dollars (USD 54,568), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

10. Adams Street 2009 Direct Fund, L.P., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- Nine thousand four hundred forty (9,440) Class A Shares;
- Nine thousand four hundred forty (9,440) Class B Shares;
- Nine thousand four hundred thirty-nine (9,439) Class C Shares;
- Nine thousand four hundred thirty-nine (9,439) Class D Shares; and
- Nine thousand four hundred thirty-nine (9,439) Class E Shares,

having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of forty-seven thousand one hundred ninety-seven United States Dollars (USD 47,197), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

11. John T. Raymond, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- Ninety-six thousand one hundred eighty-eight (96,188) Class A Shares;
- Ninety-six thousand one hundred eighty-eight (96,188) Class B Shares;
- Ninety-six thousand one hundred eighty-eight (96,188) Class C Shares;
- Ninety-six thousand one hundred eighty-eight (96,188) Class D Shares; and
- Ninety-six thousand one hundred eighty-eight (96,188) Class E Shares,

having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of four hundred eighty thousand nine hundred forty United States Dollars (USD 480,940), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

12. John G. Calvert, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- Three thousand three hundred thirty-one (3,331) Class A Shares;
- Three thousand three hundred thirty-one (3,331) Class B Shares;
- Three thousand three hundred thirty-one (3,331) Class C Shares;
- Three thousand three hundred thirty-one (3,331) Class D Shares; and
- Three thousand three hundred thirty-one (3,331) Class E Shares

having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of sixteen thousand six hundred fifty-five United States Dollars (USD 16,655), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

13. Stuart F. Feiner, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- Three thousand six hundred twenty-five (3,625) Class A Shares;
- Three thousand six hundred twenty-six (3,626) Class B Shares;
- Three thousand six hundred twenty-six (3,626) Class C Shares;
- Three thousand six hundred twenty-six (3,626) Class D Shares; and
- Three thousand six hundred twenty-six (3,626) Class E Shares

having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of eighteen thousand one hundred twenty-nine United States Dollars (USD 18,129), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

14. Jeff Ball, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- Three thousand six hundred twenty-six (3,626) Class A Shares;
- Three thousand six hundred twenty-five (3,625) Class B Shares;
- Three thousand six hundred twenty-six (3,626) Class C Shares;
- Three thousand six hundred twenty-six (3,626) Class D Shares; and
- Three thousand six hundred twenty-six (3,626) Class E Shares

having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of eighteen thousand one hundred twenty-nine United States Dollars (USD 18,129), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

15. MCP Baffin Lux S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- Thirty-three thousand three hundred fifty-nine (33,359) Class A Shares;
- Thirty-three thousand three hundred fifty-nine (33,359) Class B Shares;
- Thirty-three thousand three hundred fifty-eight (33,358) Class C Shares;
- Thirty-three thousand three hundred fifty-nine (33,359) Class D Shares; and
- Thirty-three thousand three hundred fifty-nine (33,359) Class E Shares,

having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of one hundred sixty-six thousand seven hundred ninety-four United States Dollars (USD 166,794), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

16. The Richmond Fund, Ltd, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- Eighteen thousand one hundred twenty-nine (18,129) Class A Shares;
- Eighteen thousand one hundred thirty (18,130) Class B Shares;
- Eighteen thousand one hundred thirty (18,130) Class C Shares;
- Eighteen thousand one hundred twenty-nine (18,129) Class D Shares; and
- Eighteen thousand one hundred twenty-nine (18,129) Class E Shares,

having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of ninety thousand six hundred forty-seven United States Dollars (USD 90,647), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

17. Elk Mountain, Ltd, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- Twenty thousand sixteen (20,016) Class A Shares;
- Twenty thousand sixteen (20,016) Class B Shares;
- Twenty thousand fifteen (20,015) Class C Shares;
- Twenty thousand fifteen (20,015) Class D Shares; and
- Twenty thousand fifteen (20,015) Class E Shares,

having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of one hundred thousand seventy-seven United States Dollars (USD 100,077), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

18. TMRP II Baffin Co-Investment, L.P., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- Seventeen thousand two hundred twenty-three (17,223) Class A Shares;
- Seventeen thousand two hundred twenty-three (17,223) Class B Shares;
- Seventeen thousand two hundred twenty-three (17,223) Class C Shares;
- Seventeen thousand two hundred twenty-three (17,223) Class D Shares; and
- Seventeen thousand two hundred twenty-three (17,223) Class E Shares,

having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of eighty-six thousand one hundred fifteen United States Dollars (USD 86,115), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

19. LRMRF OF LLC, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- Seventy-two thousand five hundred eighteen (72,518) Class A Shares;
- Seventy-two thousand five hundred seventeen (72,517) Class B Shares;
- Seventy-two thousand five hundred seventeen (72,517) Class C Shares;
- Seventy-two thousand five hundred eighteen (72,518) Class D Shares; and
- Seventy-two thousand five hundred eighteen (72,518) Class E Shares,

having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of three hundred sixty-two thousand five hundred eighty-eight United States Dollars (USD 362,588), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

20. EMG Baffin CI, L.P., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- Two hundred thirty thousand one hundred seventy-six (230,176) Class A Shares;
- Two hundred thirty thousand one hundred seventy-six (230,176) Class B Shares;
- Two hundred thirty thousand one hundred seventy-seven (230,177) Class C Shares;
- Two hundred thirty thousand one hundred seventy-six (230,176) Class D Shares; and
- Two hundred thirty thousand one hundred seventy-six (230,176) Class E Shares,

having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of one million one hundred fifty thousand eight hundred eighty-one United States Dollars (USD 1,150,881), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

21. Hanover Investments (Luxembourg) S.A., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- One hundred sixty-six thousand seven hundred ninety-four (166,794) Class A Shares;
- One hundred sixty-six thousand seven hundred ninety-four (166,794) Class B Shares;
- One hundred sixty-six thousand seven hundred ninety-four (166,794) Class C Shares;
- One hundred sixty-six thousand seven hundred ninety-five (166,795) Class D Shares; and
- One hundred sixty-six thousand seven hundred ninety-five (166,795) Class E Shares,

having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of eight hundred thirty-three thousand nine hundred seventy-two United States Dollars (USD 833,972), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The above cash contributions in an aggregate amount of thirteen million one hundred eighty thousand forty-two United States Dollars (USD 13,180,042) is forthwith at the free disposal of the Company.

Fourth resolution

The Shareholders RESOLVE to amend article 2.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital specified above.

Article 2.1 shall henceforth read as follows:

" **2.1. Capital Structure.** The capital of the Company is set at three hundred seventy-two million three hundred fifty-one thousand seven hundred forty-one United States Dollars (USD 372,351,741) represented by seventy-four million four hundred seventy thousand three hundred forty-eight (74,470,348) class A shares (the "Class A Shares"), seventy-four million four hundred seventy thousand three hundred forty-nine (74,470,349) class B shares (the "Class B Shares"), seventy-four million four hundred seventy thousand three hundred forty-seven (74,470,347) class C shares (the "Class C Shares"), seventy-four million four hundred seventy thousand three hundred forty-seven (74,470,347) class D shares (the "Class D Shares") and seventy-four million four hundred seventy thousand three hundred fifty (74,470,350) class E shares (the "Class E Shares" and all together referred to as the "Shares"), all in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up. All Shares shall be identical with each other in every respect except as otherwise provided in these Articles or in the Shareholders Agreement."

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, she sign together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinquième jour de février,

par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de EMG Baffin Holdings Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.467 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg le 20 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1603 le 26 juin 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 19 septembre 2014 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3272 le 6 novembre 2014.

ONT COMPARU:

1. The Energy & Minerals Group Fund II, L.P., une société en commandite (limited partnership) régie par les lois de l'état du Delaware, dont le siège social se situe au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'état du Delaware sous le numéro 4788643;

2. EMG Fund II Dutch Offshore Holdings, L.P., une société en commandite (limited partnership) régie par les lois de l'état du Delaware, dont le siège social se situe au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'état du Delaware sous le numéro 4985797;

3. EMG Fund II Offshore Holdings, L.P., une société en commandite (limited partnership) régie par lois de l'état du Delaware, dont le siège social se situe au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'état du Delaware sous le numéro 4942931;

4. Jaap Meijer, né le 24 septembre 1965 à Laren, les Pays-Bas, dont l'adresse se situe au 6, Op der Dresch, Bridel, L-8127, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

5. Adams Street 2010 Direct Fund, L.P., une société en commandite (limited partnership) régie par les lois de l'état du Delaware, dont le siège social se situe au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'état du Delaware sous le numéro 4767471;

6. Adams Street 2011 Direct Fund, L.P., une société en commandite (limited partnership) régie par les lois de l'état du Delaware, dont le siège social se situe au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'état du Delaware sous le numéro 4914794;

7. Adams Street Co-Investment Fund II, L.P., une société en commandite (limited partnership) régie par les lois de l'état du Delaware, dont le siège social se situe au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'état du Delaware sous le numéro 4527938;

8. Adams Street 2012 US Fund, L.P., une société en commandite (limited partnership) régie par les lois de l'état du Delaware, dont le siège social se situe au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'état du Delaware sous le numéro 5084600;

9. Adams Street 2008 Direct Fund, L.P., une société en commandite (limited partnership) régie par les lois de l'état du Delaware, dont le siège social se situe au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'état du Delaware sous le numéro 4474856;

10. Adams Street 2009 Direct Fund, L.P., une société en commandite (limited partnership) régie par les lois de l'état du Delaware, dont le siège social se situe au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'état du Delaware sous le numéro 4636706;

11. John T. Raymond, né le 15 août 1970, à Norwalk, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, domicilié au 3006 Locke Lane, Houston, Texas 77019, Etats-Unis d'Amérique;

12. John G. Calvert, né le 17 novembre 1964, à Chinchilla, Australie, domicilié au 6107 Desco Drive, Dallas, Texas 75225, Etats-Unis d'Amérique;

13. Stuart F. Feiner, né le 19 août 1948, à New York City, New York, Etats-Unis d'Amérique, domicilié au 450 West End Avenue, Appartement 3B, New York, New York 10024, Etats-Unis d'Amérique;

14. Jeff Ball, né le 15 novembre 1974, à Clifton Springs, New York, Etats-Unis d'Amérique, domicilié au 3317 Rice Boulevard, Houston, Texas 77005, Etats-Unis d'Amérique;

15. MCP Baffin Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 2 - 4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.186 et disposant d'un capital social de cinquante mille dollars américains (USD 50.000,-);

16. The Richmond Fund, Ltd, une société en commandite (limited partnership) régie par les lois de l'état de Virginie, dont le siège social se situe au 6802 Paragon Place, Suite 205, Richmond, Virginie 23230, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'état de Virginie sous le numéro L019709-7;

17. Elk Mountain, Ltd, une société en commandite (limited partnership) régie par les lois de l'état du Texas, dont le siège social se situe au 100 Waugh Drive, Suite 400, Houston, Texas 77007, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'état du Texas sous le numéro 00133974-10;

18. TMRP II Baffin Co-Investment, L.P., une société en commandite (limited partnership) régie par les lois de l'état du Texas, dont le siège social se situe au 2001 Kirby Drive, Suite 1313, Houston, Texas 77019, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'état du Texas sous le numéro 801524496;

19. LRMRFOF LLC, une société en commandite (limited partnership) régie par les lois de l'état du Delaware, dont le siège social se situe au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'état du Delaware sous le numéro 4763024;

20. EMG Baffin CI, L.P., une société en commandite (limited partnership) régie par les lois de l'état du Delaware, dont le siège social est établi au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'état du Delaware sous le numéro 5136696; et

21. Hanover Investments (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.723;

tous ici représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu de vingt-et-une (21) procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. qu'ils sont les actuels actionnaires de la Société (les Actionnaires);
- II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

Agenda

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de treize millions cent quatre-vingt mille quarante-deux dollars américains (USD 13.180.042) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trois cent cinquante-neuf millions cent soixante-et-onze mille six cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 359.171.699), à trois cent soixante-douze millions trois cent cinquante-et-un mille sept cent quarante-et-un dollars américains (USD 372.351.741) par l'émission de deux millions six cent trente-six mille huit (2.636.008) Actions de Classe A, deux millions six cent trente-six mille huit (2.636.008) Actions de Classe B, deux millions six cent trente-six mille huit (2.636.008) Actions de Classe C, deux millions six cent trente-six mille neuf (2.636.009) Actions de Classe D et deux millions six cent trente-six mille neuf (2.636.009) Actions de Classe E, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, sous forme nominative;

3. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par un apport en numéraire;

4. Modification de l'article 2.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus; et

5. Divers.

III. Ainsi les Actionnaires, après délibération, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, les Actionnaires décident de renoncer aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

Les Actionnaires DECIDENT d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de treize millions cent quatre-vingt mille quarante-deux dollars américains (USD 13.180.042) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trois cent cinquante-neuf millions cent soixante-et-onze mille six cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 359.171.699), à trois cent soixante-douze millions trois cent cinquante-et-un mille sept cent quarante-et-un dollars américains (USD 372.351.741) par l'émission de deux millions six cent trente-six mille huit (2.636.008) Actions de Classe A, deux millions six cent trente-six mille huit (2.636.008) Actions de Classe B, deux millions six cent trente-six mille huit (2.636.008) Actions de Classe C, deux millions six cent trente-six mille neuf (2.636.009) Actions de Classe D et deux millions six cent trente-six mille neuf (2.636.009) Actions de Classe E, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, sous forme nominative.

Troisième résolution

Les Actionnaires DECIDENT d'approuver et acceptent les souscriptions suivantes et les paiements des actions nouvellement émises comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

1. The Energy & Minerals Group Fund II, L.P., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- un million trois cent cinquante-deux mille deux cent quarante-trois (1.352.243) Actions de Classe A;
- un million trois cent cinquante-deux mille deux cent quarante-quatre (1.352.244) Actions de Classe B;
- un million trois cent cinquante-deux mille deux cent quarante-quatre (1.352.244) Actions de Classe C;
- un million trois cent cinquante-deux mille deux cent quarante-quatre (1.352.244) Actions de Classe D; et
- un million trois cent cinquante-deux mille deux cent quarante-quatre (1.352.244) Actions de Classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de six millions sept cent soixante-et-un mille deux cent dix-neuf dollars américains (USD 6.761.219,-), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

2. EMG Fund II Dutch Offshore Holdings, L.P., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- deux cent quarante-quatre mille trois cent soixante-dix-sept (244.377) Actions de Classe A;
- deux cent quarante-quatre mille trois cent soixante-dix-sept (244.377) Actions de Classe B;
- deux cent quarante-quatre mille trois cent soixante-seize (244.376) Actions de Classe C;
- deux cent quarante-quatre mille trois cent soixante-seize (244.376) Actions de Classe D; et
- deux cent quarante-quatre mille trois cent soixante-seize (244.376) Actions de Classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de un million deux cent vingt-et-un mille huit cent quatre-vingt-deux dollars américains (USD 1.221.882), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

3. EMG Fund II Offshore Holdings, L.P., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- deux cent trente-sept mille six cent trente-et-une (237.631) Actions de Classe A;
- deux cent trente-sept mille six cent trente-et-une (237.631) Actions de Classe B;
- deux cent trente-sept mille six cent trente-deux (237.632) Actions de Classe C;
- deux cent trente-sept mille six cent trente-deux (237.632) Actions de Classe D; et
- deux cent trente-sept mille six cent trente-et-une (237.631) Actions de Classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de un million cent quatre-huit mille cent cinquante-sept dollars américains (USD 1.188.157), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

4. Jaap Meijer, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- trois mille trois cent trente-six (3.336) Actions de Classe A;

- trois mille trois cent trente-six (3.336) Actions de Classe B;
- trois mille trois cent trente-cinq (3.335) Actions de Classe C;
- trois mille trois cent trente-six (3.336) Actions de Classe D; et
- trois mille trois cent trente-six (3.336) Actions de Classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de seize mille six cent soixante-dix-neuf dollars américains (USD 16.679), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

5. Adams Street 2010 Direct Fund, L.P., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- cinq mille trois cent soixante-deux (5.362) Actions de Classe A;
- cinq mille trois cent soixante-deux (5.362) Actions de Classe B;
- cinq mille trois cent soixante-trois (5.363) Actions de Classe C;
- cinq mille trois cent soixante-deux (5.362) Actions de Classe D; et
- cinq mille trois cent soixante-deux (5.362) Actions de Classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de vingt-six mille huit cent onze dollars américains (USD 26.811), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

6. Adams Street 2011 Direct Fund, L.P., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- quatre mille trois cent huit (4.308) Actions de Classe A;
- quatre mille trois cent huit (4.308) Actions de Classe B;
- quatre mille trois cent huit (4.308) Actions de Classe C;
- quatre mille trois cent huit (4.308) Actions de Classe D; et
- quatre mille trois cent huit (4.308) Actions de Classe E.

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de vingt-et-un mille cinq cent quarante dollars américains (USD 21.540), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

7. Adams Street Co-Investment Fund II, L.P., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- quatre-vingt-sept mille quatre cent une (87.401) Actions de Classe A;
- quatre-vingt-sept mille quatre cent (87.400) Actions de Classe B;
- quatre-vingt-sept mille quatre cent (87.400) Actions de Classe C;
- quatre-vingt-sept mille quatre cent (87.400) Actions de Classe D; et
- quatre-vingt-sept mille quatre cent (87.400) Actions de Classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de quatre cent trente-sept mille et un dollars américains (USD 437.001), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

8. Adams Street 2012 US Fund, L.P., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- seize mille douze (16.012) Actions de Classe A;
- seize mille douze (16.012) Actions de Classe B;
- seize mille douze (16.012) Actions de Classe C;
- seize mille douze (16.012) Actions de Classe D; et
- seize mille treize (16.013) Actions de Classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de quatre-vingt mille soixante-et-un dollars américains (USD 80.061), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

9. Adams Street 2008 Direct Fund, L.P., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- dix mille neuf cent treize (10.913) Actions de Classe A;
- dix mille neuf cent treize (10.913) Actions de Classe B;
- dix mille neuf cent quatorze (10.914) Actions de Classe C;
- dix mille neuf cent quatorze (10.914) Actions de Classe D; et
- dix mille neuf cent quatorze (10.914) Actions de Classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de cinquante-quatre mille cinq cent soixante-huit dollars américains (USD 54.568), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

10. Adams Street 2009 Direct Fund, L.P., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- neuf mille quatre cent quarante (9.440) Actions de Classe A;
- neuf mille quatre cent quarante (9.440) Actions de Classe B;

- neuf mille quatre cent trente-neuf (9.439) Actions de Classe C;
- neuf mille quatre cent trente-neuf (9.439) Actions de Classe D; et
- neuf mille quatre cent trente-neuf (9.439) Actions de Classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de quarante-sept mille cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains (USD 47.197), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

11. John T. Raymond, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-huit (96.188) Actions de Classe A;
- quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-huit (96.188) Actions de Classe B;
- quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-huit (96.188) Actions de Classe C;
- quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-huit (96.188) Actions de Classe D; et
- quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-huit (96.188) Actions de Classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de quatre cent quatre-vingt mille neuf cent quarante dollars américains (USD 480.940), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

12. John G. Calvert, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- trois mille trois cent trente-et-une (3.331) Actions de Classe A;
- trois mille trois cent trente-et-une (3.331) Actions de Classe B;
- trois mille trois cent trente-et-une (3.331) Actions de Classe C;
- trois mille trois cent trente-et-une (3.331) Actions de Classe D; et
- trois mille trois cent trente-et-une (3.331) Actions de Classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de seize mille six cent cinquante-cinq dollars américains (USD 16.655), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

13. Stuart F. Feiner, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- trois mille six cent vingt-six (3.625) Actions de Classe A;
- trois mille six cent vingt-six (3.626) Actions de Classe B;
- trois mille six cent vingt-six (3.626) Actions de Classe C;
- trois mille six cent vingt-six (3.626) Actions de Classe D; et
- trois mille six cent vingt-six (3.626) Actions de Classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de dix-huit mille cent vingt-neuf dollars américains (USD 18.129), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

14. Jeff Ball, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- trois mille six cent vingt-six (3.626) Actions de Classe A;
- trois mille six cent vingt-six (3.625) Actions de Classe B;
- trois mille six cent vingt-six (3.626) Actions de Classe C;
- trois mille six cent vingt-six (3.626) Actions de Classe D; et
- trois mille six cent vingt-six (3.626) Actions de Classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de dix-huit mille cent vingt-neuf dollars américains (USD 18.129), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

15. MCP Baffin Lux S.à r.l., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- trente-trois mille trois cent cinquante-neuf (33.359) Actions de Classe A;
- trente-trois mille trois cent cinquante-neuf (33.359) Actions de Classe B;
- trente-trois mille trois cent cinquante-huit (33.358) Actions de Classe C;
- trente-trois mille trois cent cinquante-neuf (33.359) Actions de Classe D; et
- trente-trois mille trois cent cinquante-neuf (33.359) Actions de Classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (USD 166.794), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

16. The Richmond Fund, Ltd, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- dix-huit mille cent vingt-neuf (18.129) Actions de Classe A;
- dix-huit mille cent trente (18.130) Actions de Classe B;
- dix-huit mille cent trente (18.130) Actions de Classe C;

- dix-huit mille cent vingt-neuf (18.129) Actions de Classe D; et
- dix-huit mille cent vingt-neuf (18.129) Actions de Classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de quatre-dix-mille six cent quarante-sept dollars américains (USD 90.647), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

17. Elk Mountain, Ltd, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- vingt mille seize (20.016) Actions de Classe A;
- vingt mille seize (20.016) Actions de Classe B;
- vingt mille quinze (20.015) Actions de Classe C;
- vingt mille quinze (20.015) Actions de Classe D; et
- vingt mille quinze (20.015) Actions de Classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de cent mille soixante-dix-sept dollars américains (USD 100.077), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

18. TMRP II Baffin Co-Investment, L.P., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- dix-sept mille deux cent vingt-trois (17.223) Actions de Classe A;
- dix-sept mille deux cent vingt-trois (17.223) Actions de Classe B;
- dix-sept mille deux cent vingt-trois (17.223) Actions de Classe C;
- dix-sept mille deux cent vingt-trois (17.223) Actions de Classe D; et
- dix-sept mille deux cent vingt-trois (17.223) Actions de Classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de quatre-vingt-six mille cent quinze dollars américains (USD 86.115), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

19. LRMRF OF LLC, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- soixante-douze mille cinq cent dix-huit (72.518) Actions de Classe A;
- soixante-douze mille cinq cent dix-sept (72.517) Actions de Classe B;
- soixante-douze mille cinq cent dix-sept (72.517) Actions de Classe C;
- soixante-douze mille cinq cent dix-huit (72.518) Actions de Classe D; et
- soixante-douze mille cinq cent dix-huit (72.518) Actions de Classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de trois cent soixante-deux mille cinq cent quatre-vingt-huit dollars américains (USD 362.588), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

20. EMG Baffin CI, L.P., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- deux cent trente mille cent soixante-seize (230.176) Actions de Classe A;
- deux cent trente mille cent soixante-seize (230.176) Actions de Classe B;
- deux cent trente mille cent soixante-dix-sept (230.177) Actions de Classe C;
- deux cent trente mille cent soixante-seize (230.176) Actions de Classe D; et
- deux cent trente mille cent soixante-seize (230.176) Actions de Classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de un million cent cinquante mille huit cent quatre-vingt-un dollars américains (USD 1.150.881) qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

21. Hanover Investments (Luxembourg) S.A., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-quatorze (166.794) Actions de Classe A;
- cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-quatorze (166.794) Actions de Classe B;
- cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-quatorze (166.794) Actions de Classe C;
- cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-quinze (166.795) Actions de Classe D; et
- cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-quinze (166.795) Actions de Classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de huit cent trente-trois mille neuf cent soixante-douze dollars américains (USD 833.972) qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

Les apports en numéraire ci-dessus d'un montant total de treize millions cent quatre-vingt mille quarante-deux dollars américains (USD 13.180.042) sont immédiatement à la libre disposition de la Société.

Quatrième résolution

Les Actionnaires DECIDENT de modifier l'article 2.1 des Statuts, afin de refléter l'augmentation de capital social mentionné ci-dessus.

L'article 2.1 aura désormais la teneur suivante:

« **2.1. Structure financière.** «Le capital de la Société est fixé à trois cent soixante-douze millions trois cent cinquante-et-un mille sept cent quarante-et-un dollars américains (USD 372.351.741) représenté par soixante-quatorze millions quatre cent soixante-dix mille trois cent quarante-huit (74.470.348) actions de classe A (les «Actions de Classe A»), soixante-quatorze millions quatre cent soixante-dix mille trois cent quarante-neuf (74.470.349) actions de classe B (les «Actions de Classe B»), soixante-quatorze millions quatre cent soixante-dix mille trois cent quarante-sept (74.470.347) actions de classe C (les «Actions de Classe C»), soixante-quatorze millions quatre cent soixante-dix mille trois cent quarante-sept (74.470.347) actions de classe D (les «Actions de Classe D») et soixante-quatorze millions quatre cent soixante-dix mille trois cent cinquante (74.470.350) actions de classe E (les «Actions de Classe E», qui de manière conjointe sont désignées comme les «Actions»), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Toutes les Actions seront identiques les unes aux autres en tous aspects sauf s'il en est autrement stipulé dans ces Statuts ou dans le Pacte d'Actionnaires.»

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare ici qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il signe avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 février 2015. Relation: EAC/2015/3292. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015050414/669.

(150058472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Energia Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015050416/10.

(150058200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

European Real Estate Financing Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 85.670.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 04 décembre 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez prendre note que Monsieur Hans DE GRAAF, Madame Monique JUNCKER et Madame Valérie PECHON, administrateurs, résident désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour EUROPEAN REAL ESTATE FINANCING COMPANY S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015050419/16.

(150057856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

ANTHEA - Contemporary Art Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 165.859.

Par la présente, je vous fais part de ma démission de la fonction de gérant de la société et ce, avec effet immédiat.
Luxembourg, le 12 février 2015. CANNIZZARO DI BELMONTINO FEDERIGO.

Référence de publication: 2015050276/9.

(150058475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

I.H.C. Be asbl, Ice Hockey Club Beaufort a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-6310 Beaufort, 87, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg F 10.346.

STATUTS

Entre les soussignés:

Funk Jean Marie	empl. CFL	31, rue de la Gare	L-9391 Reisdorf,	de nationalité luxembourgeoise
Jander Claude	empl. priv.	15 Hannert d. Schlass	L-9353 Bettendorf,	de nationalité luxembourgeoise
Wambach Eric	empl. priv.	79, rue Ermesinde	L-1469 Luxembourg,	de nationalité luxembourgeoise
Welter Benny	empl. priv.	18, r. de Christnach	L-7680 Waldbillig,	de nationalité luxembourgeoise
Welter Carlo	retraité	9, um Faubourg	L-6230 Bech,	de nationalité luxembourgeoise
Welter Michel	indépendant	9, um Faubourg	L-6230 Bech,	de nationalité luxembourgeoise

Et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif et par les présents statuts.

Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée "ICE HOCKEY CLUB BEAUFORT a.s.b.l." en abrégé I.H.C.Be asbl.
L'I.H.C. Beaufort asbl est une section autonome qui a ses propres statuts et sa gestion indépendante.
Elle a pour objet principal:

- a) La pratique, l'encouragement l'enseignement du sport en général et du hockey sur glace en particulier.
- b) L'organisation de rencontres sportives et de compétitions nationales et internationales.
- c) La coopération et l'entretien de rapports amicaux avec les sociétés sportives du Grand-Duché et de l'étranger.

Elle pourra recevoir des subsides ou des dons.

Art. 2. L'association a son siège à Beaufort.

Sa durée est illimitée.

Composition de l'association, cotisations

Art. 3. L'I.H.C.Beaufort asbl est composé:

- a) membres actifs
- b) membres inactifs
- c) membres honoraires

Les membres actifs sont ceux qui pratiquent régulièrement le hockey sur glace et qui possèdent une licence A valable.

Les membres inactifs sont les dirigeants et les officiels.

Les membres honoraires contribuent à la prospérité de l'association par leur appui moral et pécuniaire.

Le nombre de membres ne peut être inférieur à trois.

Art. 4. Toute personne physique ou morale souhaitant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration.

Ce dernier décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura le cas échéant, été refusée.

Toute demande d'admission, comme membre actif de la part d'un mineur, doit contenir l'assentiment de ses parents ou de son tuteur.

L'admission définitive est soumise à l'agrégation du conseil d'administration.

Art. 5. Tous les membres doivent s'engager à observer strictement les statuts et règlements de l'association. Ils s'interdisent toute action de nature à porter préjudice aux dits règlements et statuts.

Art. 6. La cotisation annuelle à payer par les membres sera fixée par l'Assemblée Générale annuelle. Elle ne pourra pas dépasser le montant de 1.000 (mille) euros.

Art. 7. La qualité de membre de l'association se perd par:

- a) la démission
- b) la radiation
- c) l'exclusion

Art. 8. La démission doit être adressée par lettre recommandée au conseil d'administration de l' I.H.C.Beaufort qui ne pourra l'accepter tant que tous les engagements envers l'association ne seront pas intégralement remplis. La radiation et l'exclusion peuvent être prononcées par le conseil d'administration pour non paiement de cotisation ou dettes, pour compromission grave envers les intérêts de l'association, pour infraction aux statuts ou règlements ainsi que pour indiscipline et mauvaise conduite.

Administration

Art. 9. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de quatre membres au moins et de neuf membres au plus, tous élus par l'Assemblée Générale pour une durée de deux ans.

Art. 10. Ont seul droit de vote, les membres ayant atteint l'âge de seize ans accomplis. Les membres mineurs peuvent néanmoins léguer leur droit de vote à leur tuteur légal.

Art. 11. Les membres sortants du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 12. Le conseil d'administration choisit en son sein le Président, le Vice-président, le Secrétaire, le Trésorier et autres élus.

Art. 13. Les décisions du conseil d'administration sont valablement prises si plus de la moitié de ses membres sont présents. Le conseil d'administration statue à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. En cas de parité des voix, celle du Président ou celle de son remplaçant est prépondérante.

Art. 14. En l'absence du Président, c'est le Vice-président ou le Secrétaire qui préside les réunions.

Art. 15. Si pendant l'année en cours il se produit plus de deux vacances du conseil d'administration, il sera pourvu à leur remplacement jusqu'à la prochaine Assemblée Générale annuelle. Le mandat du remplaçant ne peut pas excéder le terme du mandat de la personne remplacée.

Art. 16. Les membres du conseil d'administration absents lors de 3 réunions consécutives, sans excuse, peuvent être relevés de leurs fonctions. Le conseil d'administration est seul juge du bien-fondé des excuses et il a seul le droit de prononcer la déchéance des membres défaillants.

Art. 17. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Les membres du conseil d'administration ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat et ne contractent, en raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relative aux engagements de l'association.

Art. 18. Un Comité technique, composé des entraîneurs, coaches et directeur sportif pourra prendre les décisions qui s'imposent quant aux sanctions sur les joueurs. Toutefois le conseil d'administration de l'I.H.C Beaufort asbl devra impérativement être informé.

Art. 19. Le conseil d'administration a plus particulièrement dans ses attributions:

- a) de promouvoir le sport de hockey sur glace
- b) d'encadrer et de diriger ses équipes
- c) de recruter et de former de nouveaux joueurs
- d) d'organiser et de surveiller les rencontres nationales et internationales de hockey sur glace, tout en se conformant aux règlements établis par la F.L.H.G
- e) de rechercher les voies et les moyens de financer les activités sportives de l'association
- f) de porter soin de l'état du matériel sportif de l'association et de veiller à l'équipement mis à disposition des joueurs
- g) d'assurer la garde des licences et de pourvoir à leur renouvellement en temps utile
- h) d'assurer de manière générale la gestion de l'association.

Exercice social, Comptes, Budget, Assemblée générale

Art. 20. L'exercice social commence le premier mai et finit le trente avril de chaque année.

Chaque année, dans le courant du mois de mai, les membres sont convoqués en Assemblée Générale par le conseil d'administration aux fins d'approbation du rapport et des comptes de l'exercice écoulé et de l'examen du budget de l'exercice suivant.

Les comptes sont tenus et réglés par un trésorier, membre du conseil d'administration. Chaque mouvement devra être justifié par une facture ou une autre pièce comptable à l'appui. Les livres, les comptes et la caisse feront l'objet d'au moins un contrôle annuel par deux réviseurs désignés par l'Assemblée Générale. L'excédent favorable appartient à l'association.

Le conseil d'administration peut en tout temps convoquer l'Assemblée Générale pour lui soumettre les propositions qu'il croit utiles: il doit la convoquer lorsqu'un cinquième des membres de l'association le demande.

Les convocations doivent mentionner l'ordre du jour; elles sont faites par avis postal au moins quinze jours à l'avance.

L'Assemblée Générale délibère quel que soit le nombre des membres présents ou représentés en vertu de mandats spéciaux.

Elle prend ses décisions à la majorité absolue des votants; tous les membres ont un droit de vote égal; le vote par procuration est admis: le mandataire doit lui-même être membre.

Le vote a lieu au scrutin secret, sauf décision contraire à prendre par l'Assemblée Générale.

Les résolutions de l'Assemblée Générale sont inscrites dans un registre ad hoc et signées des membres qui ont rempli les fonctions de Président et de Secrétaire de l'Assemblée Générale.

Les membres peuvent prendre connaissance au siège social des procès-verbaux des Assemblées Générales et les tiers peuvent demander des extraits de tous les procès-verbaux relatifs aux points qui les concernent.

Modification des statuts

Art. 21. L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans les avis de convocation et si l'Assemblée Générale réunit les deux tiers des membres.

Les convocations se feront par avis postal au moins quinze jours à l'avance. Une modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, ils peuvent être convoqués à une seconde réunion, celle-ci pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents, mais dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

En cas de modification à apporter à l'objet de l'association, il sera procédé en conformité à l'article 8, alinéa 3 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Dissolution

Art. 22. La dissolution de l'association ne pourra être prononcée que moyennant l'observation des conditions énoncées à l'article 20 de la loi précitée.

En cas de dissolution, l'actif restant après liquidation et paiement des dettes, sera affecté à une association de la commune de Beaufort, à désigner par l'Assemblée Générale qui aura prononcé la dissolution.

Art. 23. Toutes les questions qui ne sont pas expressément prévues par les présents statuts sont régies par les dispositions de la loi précitée du 21 avril 1928.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et prend fin exceptionnellement, le 30 avril 2016.

Beaufort, le 7 mars 2015.

Référence de publication: 2015050522/130.

(150058452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Jewa Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.525.

L'an deux mille quinze.

Le vingt mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JEW A INVEST S.A., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151525,

constituée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 février 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 686 du 31 mars 2010.

Le capital social s'élève au montant de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000.-), divisé en trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, qui se nomme elle-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Sara Craveiro, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

L'assemblée choisit comme scrutateur

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Modification de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet.** La société a pour objet toutes activités d'agent immobilier, de promoteur immobilier et de conseil économique.

La société a en outre pour objet le placement de ses avoirs en valeurs mobilières et immobilières variées dans le but de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion et des plus-values éventuelles.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que gérer et mettre en valeur ces participations.

Elle pourra notamment acquérir par voie d'achat, d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

Elle pourra gérer et mettre en valeur son portefeuille de quelque manière que ce soit, ainsi que participer à la création et au développement de toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, et quelque soit la forme juridique de l'entreprise.

Elle pourra en outre investir en immeubles, vendre ces immeubles, les hypothéquer, les mettre en valeur et les louer.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la société pourra faire toutes transactions mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation ou le développement.»

2.- Transfert du siège social de la société de L-1528 Luxembourg, 16A, Boulevard de la Foire à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stumper.

3.- Révocation du commissaire aux comptes actuellement en fonctions, Monsieur Valentino Capurso, et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes en son remplacement, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2019:

G.T. Fiduciaires S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 121820.

4.- Divers

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de compléter l'objet social et ainsi de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet.** La société a pour objet toutes activités d'agent immobilier, de promoteur immobilier et de conseil économique.

La société a en outre pour objet le placement de ses avoirs en valeurs mobilières et immobilières variées dans le but de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion et des plus-values éventuelles.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que gérer et mettre en valeur ces participations.

Elle pourra notamment acquérir par voie d'achat, d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

Elle pourra gérer et mettre en valeur son portefeuille de quelque manière que ce soit, ainsi que participer à la création et au développement de toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, et quelque soit la forme juridique de l'entreprise.

Elle pourra en outre investir en immeubles, vendre ces immeubles, les hypothéquer, les mettre en valeur et les louer.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la société pourra faire toutes transactions mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation ou le développement.»

Deuxième Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1528 Luxembourg, 16A, Boulevard de la Foire à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stumper.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer le commissaire aux comptes actuellement en fonctions, Monsieur Valentino Capurso, et de nommer en son remplacement, un nouveau commissaire aux comptes son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2019, à savoir:

G.T. Fiduciaires S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 121820.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, S. CRAVEIRO, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 25 mars 2015. Relation: GAC/2015/2518. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 1^{er} avril 2015.

Référence de publication: 2015050548/93.

(150057927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Levhotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 66.224.

L'an deux mille quinze, le dix-neuf mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEVHOTEL S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 66.224, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant sous la dénomination de BAKAR S.A., en date du 3 septembre 1998, publié au Mémorial C numéro 845 du 20 novembre 1998, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 février 2007, publié au Mémorial C numéro 792 du 4 mai 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKE, employée privée, demeurant professionnellement au 74 avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Liridon ELSHANI, prénommé.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les huit cent quarante-trois mille trois cent quatre-vingt-cinq (843.385) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de vingt-sept millions sept cent quatre-vingt-un mille neuf cent quatre us dollars et soixante-dix-neuf cents (USD 27.781.904,79) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de l'article 4, alinéa 2 des statuts de la Société afin de limiter la Société à l'émission d'actions nominatives uniquement, et de donner à l'article 4, alinéa 2; la teneur suivante:

«Les actions sont nominatives.»;

2) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4, alinéa 2 des statuts afin de limiter la Société à l'émission d'actions nominative uniquement, et de donner à l'article 4, alinéa 2, la teneur suivante:

«Les actions sont nominatives.»

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président, lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 25 mars 2015. 2LAC/2015/6501. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

Référence de publication: 2015050596/54.

(150058402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

CitCor Franconia Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 2.676.738,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.123.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 27 mars 2015

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Bernhard Rieksmeier en tant que gérant de la Société avec effet au 31 mars 2015;
- de nommer Thomas Gerd Gemeinholzer, née le 3 février 1967, Baden-Baden, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au Jahnstraße 64, 63150 Heusenstamm, Allemagne, en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} avril 2015 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Référence de publication: 2015050337/15.

(150058469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Abbott Healthcare Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.990.

—
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que:

1. L'adresse de sa gérante, Madame Tara R. Kaesebier, se trouve désormais au 100 Abbott Park Road, Abbott Park, Illinois 60064, Etats-Unis d'Amérique; et
2. L'adresse de ses gérants, Monsieur Richards Brekelmans et Monsieur Johan Dejans, se trouve désormais au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015050232/17.

(150058369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.